

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 475

présenté par  
Mme Goulet

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« *i*) Permettant pour les saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021, d'adapter les compétences et pouvoirs des fédérations sportives et des ligues professionnelles afin de modifier le régime applicable aux contrats des sportifs et entraîneurs professionnels ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vient prendre en compte l'amendement 408 ultérieurement examiné.

Il vient maintenir la capacité du gouvernement à légiférer par ordonnance spécifiquement sur les contrats des sportifs.